

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

04-03-2019

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce quatre (4) mars de l'an deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire substitut Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Josée Leclerc Christian Mongrain Thériault
Denise Morin, Michel Beaudette.

Était présent par téléphone : le conseiller Rémi Kelley.

Poste de maire : vacant.

Étaient présentes également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale et Madame Nathalie Soucy, secrétaire.

033-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout suivant :

Point 7.6 ; Dossier Biblio, addenda à la convention FARR, prolongation du délai de réalisation.

Proposition adoptée

034-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Proposé par la conseillère Josée Leclerc,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sylvie Racicot : Elle demande à ce que le coin de la Route 111 Nord et le Chemin du 2^e et 3^e rang soit dégagé comme il se doit des deux côtés. Présentement, les gens qui y circulent le trouvent dangereux. La situation est récurrente annuellement et cette année c'est pire.**Réponse :** Madame Lavigne, directrice générale informe que plusieurs intervenants ont contacté la municipalité pour ce sujet. Depuis la tempête du 25 février dernier, les entrepreneurs effectuent des actions pour corriger la situation sur tout le territoire. Un suivi serré sera fait avec l'entrepreneur et les employés de voirie. Mme Lavigne s'engage à contacter Madame Carole Racicot Brassard pour lui donner un compte-rendu.

Yannick Perreault : Monsieur Perreault revient sur la décision du conseil au mois dernier concernant l'analyse du report de l'achat de radars de vitesse pour les entrées Nord et Sud du village au budget 2020.

Réponse : Monsieur Jean, maire substitut répond que suite à la soumission reçue, le montant majeur de 6500\$ ne permet pas de procéder à cet achat. Les sommes n'étaient pas prévues. La solution temporaire retenue par le conseil est de demander le prêt du radar de vitesse de la SQ pour une période supplémentaire que nos demandes antérieures.

Guylain Dickey : Il nous parle du risque de danger avec les véhicules récréatifs qui circulent rapidement sur la voie désaffectée du CN à la croisée de la 1^{ère} Rue Est. Plusieurs élèves de l'école Boréale utilisent ce parcours. Un risque d'accident est dénotable. Il demande si la municipalité peut faire quelque chose.**Réponse :** Monsieur Jean mentionne que la municipalité est responsable de la rue seulement. Des panneaux d'arrêt sont installés afin de prévenir la circulation possible. M. Jean propose que les témoins contactent directement les responsables du Club de motoneige et du Club QUAD afin qu'ils puissent grossir leur panneau et aussi d'avertir leurs membres de ralentir dans ce secteur.

Mireille Dickey : Dans la même ordre d'idées de prévention des enfants, il serait possible d'installer une traverse piétonnières sur la rue Principale pour les élèves qui traversent.**Réponse :** Monsieur le maire nous indique premièrement que la gestion de rue Principale appartient au MTQ. La municipalité ne peut décider par elle-même d'effectuer des interventions sur cette rue. Également, la municipalité a depuis les 20 dernières années demandé au MTQ d'installer cette traverse. À chaque reprise, le MTQ a fait une analyse de la circulation pendant les périodes utilisées (heures d'école) pour finalement refuser l'installation car l'achalandage de circulation n'atteint pas les objectifs pour cet ajout. Vu la préoccupation, M. Jean propose que la municipalité tente de nouveau une demande en ce sens au MTQ. À suivre.

Claude Chrétien : Monsieur nous parle de l'augmentation des taxes par rapport au nouveau rôle triennal. Il trouve inacceptable qu'à chaque dépôt du rôle sa maison ne cesse d'augmenter. **Réponse :** Monsieur Jean informe que dans ce dossier, il y a deux facteurs à considérer :

- 1- l'évaluation des propriétés qui est géré par le mandataire de la MRC, La société d'analyse immobilière Abitibi. Cette société traite les évaluations depuis plus de 30 ans. La variation des évaluations suit des critères qui les influencent. Entre autres, la valeur marchande des propriétés. En ce sens, lors du précédent dépôt du rôle triennal en 2016, le marché était évalué pour les ventes de propriétés de l'année 2011. Le dernier rôle 2019-2020-2021, le marché évalué est celui de 2017. Il y a donc une réévaluation de 6 ans. Comme le marché des propriétés a été à la hausse pendant cette période, il est normal que les évaluations de nos propriétés aient augmenté.
- 2- Le facteur sur lequel la municipalité a un contrôle complet ce sont les taux taxes. Le conseil a donc procédé en décembre dernier à l'analyse du rôle. Vu l'augmentation moyenne de 22.8% des maisons, une baisse a été effectuée sur certains taux. Par exemple, la taxe foncière générale est passée de 1.20\$ à 1.05\$. Le conseil a voulu respecté la capacité de payer des citoyens. La directrice générale invite chacun des propriétaires insatisfaits de son évaluation de remplir une demande de révision. Un formulaire est disponible au bureau de la MRC ou sur leur site web.

ADMINISTRATION ET FINANCE

035-2019 ***APPROBATION DE L'ALLOCATION DE SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS JEUNES DU CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY, PRINTEMPS 2019***

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Dupuy accorde une subvention de 20,000.00\$ au Centre Récréatif de Dupuy pour l'inscription des activités récréatives des jeunes – saison printemps 2019 ;

Proposition adoptée

036-2019 ***CONFIRMATION DE LA RÉPARTITION DES COÛTS RELATIFS À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE MISE EN COMMUN DE SERVICES***

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dupuy a autorisé une étude de faisabilité de mise en commun de services avec les municipalités de Dupuy, La Sarre, La Reine, Macamic et Palmarolle;

CONSIDÉRANT que le MAMH a accordé une aide financière de 50% des coûts de ladite étude de faisabilité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy confirme la dépense de 6,352.00\$ soit 13.8% des coûts à répartir pour l'étude de faisabilité de mise en commun de services entre les municipalités de Dupuy, La Sarre, La Reine, Macamic et Palmarolle.

Proposition adoptée.

037-2019 ***AUTORISATION DU MANDAT RELATIF AU TRANSFERT DE DONNÉES DANS LE DOSSIER DE RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES***

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de la compagnie AQUADATA relativement au mandat de transfert de données dans le dossier de la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour un montant de 6 335\$ plus taxes, tel que soumis.

Proposition adoptée.

038-2019 ADHÉSION RECYCLO-NORD 2019

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy refuse d'adhérer à l'organisme Recyclo-Nord pour l'année 2019.

Refus adopté.

039-2019 **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois de février 2019 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des autorisations de paiements du mois de février 2019 au montant de 178 472.20\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

APPUI, CONTRATS ET MANDATS

040-2019 **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SERVICE INCENDIE 2018**

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'Abitibi-Ouest exige de transmettre un rapport annuel à la MRC;

ATTENDU QUE la directrice générale en collaboration avec le directeur du Service incendie de Dupuy présente aux membres du conseil le rapport annuel 2018;

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve le rapport annuel 2018 du Service de sécurité incendie afin de le transmettre à la MRC d'Abitibi-Ouest;

Proposition adoptée.

041-2019 **FORMATION DE POMPIERS - NOUVEAUX BESOINS**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de 2 pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Proposition adoptée

042-2019

SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10,000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12,000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2,000\$;

Que la municipalité autorise madame Pascale Lavigne, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Proposition adoptée.

043-2019

MORATOIRE À LA LOI SUR L'IMMATRICULATION DES ARMES À FEU

ATTENDU QUE la Loi sur l'immatriculation des armes à feu est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

ATTENDU QU'un mouvement s'est organisé au Québec contre le registre des armes à feu (plus spécifiquement la « Loi sur l'immatriculation des armes à feu »), particulièrement dans les milieux ruraux, où de nombreux chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs et citoyens jugent ce registre intrusif et inefficace;

ATTENDU QUE des citoyens se sont mobilisés afin de demander au conseil municipal d'appuyer leur revendication auprès du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a pris connaissance des différents documents et commentaires en lien avec la Loi sur l'immatriculation des armes à feu;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy appuiera sans réserve l'adoption de mesures concrètes visant à assurer la sécurité de la population;

ATTENDU QUE dans sa forme actuelle, la Loi sur l'immatriculation des armes n'atteint pas le principal objectif visé, soit d'assurer la sécurité publique;

ATTENDU QU'il y aurait actuellement près de 75 % des armes en circulation qui ne seraient pas encore enregistrées, et ce, malgré le fait que la date limite soit dépassée;

ATTENDU QU'un tel constat prouve hors de tout doute que les utilisateurs désapprouvent massivement l'implantation du registre, rendant par le fait même l'application de mesures coercitives ingérable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,

Appuyé par la conseillère Denise Morin

Et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire d'une année à la Loi sur l'immatriculation des armes à feu dans sa forme actuelle;

DE PROPOSER que soit organisée une vaste consultation regroupant les différents intervenants provenant tant des régions que des centres urbains afin de s'assurer que les objectifs de l'implantation d'un registre soient atteints, et ce, à la satisfaction de tous;

QUE tous les moyens soient mis à contribution pour s'assurer que le débat entourant le sujet se fasse d'une façon civilisée, dans le respect de tous et chacun;

QUE copie de la présente soit transmise au Premier Ministre du Québec, à la Ministre de la Sécurité publique, à la députée d'Abitibi-Ouest ainsi qu'au préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Proposition adoptée.

044-2019

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

ATTENDU QU' on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

- qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 30 septembre 2020 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

045-2019

Proposition adoptée.

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR TRAVAUX PUBLIC & INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Dupuy engage Monsieur Daniel Drouin à titre de Directeur des travaux Public & inspecteur municipal selon les termes inscrits dans son contrat de travail.

Proposition adoptée.

046-2019

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller Christian Mongrain-Thériault, et appuyé par la conseillère Denise Morin, pour l'annonce de l'adoption du règlement #208 concernant les animaux.

Proposition adoptée

047-2019

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 208 et DISPENSES DE LECTURE

Considérant que le conseiller Christian Mongrain-Thériault présente le projet de règlement #208 portant le titre « Règlement concernant les animaux. »;

Considérant que chaque membre du conseil a pris connaissance au préalable dudit règlement #208;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil demandent la dispense de lecture du règlement #208 : « Règlement concernant les animaux. »

Proposition adoptée

DEMANDE DE REPORT À L'ÉCHÉANCIER DU PROJET DE MISE À NIVEAU ET RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DUPUY DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a signé une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions avec le ministère des affaires municipales et de l'habitation le 28 mars 2018;

ATTENDU QU'il y a des délais dans les travaux de rénovations de mise à niveau de la bibliothèque de Dupuy;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,

Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,

Et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 août 2019 afin que la municipalité finalise la réalisation complète de mise à niveau et rénovation de la bibliothèque de Dupuy dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

QUE la directrice générale, madame Pascale Lavigne soit nommée à titre de signataire pour et au nom de la municipalité de Dupuy tous les documents relatifs à ce projet;

Proposition adoptée.

AFFAIRES DU MAIRE

MRC, MILIEUX HUMIDES: Monsieur Jean indique que lors de la réunion du 20 février dernier à la M.R.C. il a été question du sujet des milieux humides. La MRC travaille présentement sur ce dossier. Il est noté que le territoire de la MRC Abitibi-Ouest forme 52% en milieux humides.

MRC, PROJETS STRUCTURANTS: Monsieur le maire confirme que les fonds reliés à ce projet est rendu sur une dernière année d'application. La somme réservée pour chacune des municipalités est haussée à 20,000\$ pour la période 2019-2020. Les dates de dépôts sont les 19 avril et 6 septembre 2019.

AFFAIRES NOUVELLES

CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY : Monsieur Serge Gervais, coordonnateur, informe le conseil quele CRD travaille sur un projet de réfection de la porte de bande de la patinoire pour la resurfaceuse. Le dépôt doit être fait au plus tard le 29 mars prochain. **Réponse :** Monsieur le maire substitut demande à M. Gervais de présenter son projet intégral au conseil. Une rencontre est envisagée pour en discuter.

AFFAIRES DES CONSEILLERS

DENISE MORIN:

- Suite à une réunion du comité de la Politique familiale concernant le suivi des actions, elle nous demande si le sentier pédestre pourrait être ouvert l'hiver. Egalement, elle nous parle de plusieurs projets pourraient être envisagés, entre autres, un terrain de pétanque, un jardin communautaire. Monsieur Jean suggère de se rencontrer afin de discuter des besoins exacts et de valider les projets potentiels à développer.
- Elle revient sur le sujet de rendre disponibles à nos citoyens des bandes réfléchissantes pour les marcheurs. Ceux-ci seraient vendus aux citoyens, M. Serge Gervais suggère de contacter Desjardins à savoir s'ils ont ce genre de bandes qui pourraient être commanditées. À suivre.
- Elle informe la population qu'un tournoi de baseball poche aura lieu le 26 mars prochain au sous-sol de l'église.
- Lors du dernier souper du Club de 50 et + en action, il y a eu 180 participants. Elle mentionne également que le prochain souper se tiendra le 10 mars prochain. Bienvenue à tous.

RÉMI KELLEY :

- Il informe qu'il a participé en tant que représentant de la municipalité à la rencontre avec le CISSSAT concernant le mouvement de maintenir ouvert le service de natalité de l'hôpital de La Sarre. Un comité de travail a été composé pour trouver des solutions. Une prochaine rencontre a lieu le 6 mars prochain et il invite la population à participer.

049-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h16

Proposition adoptée.

Rémi Jean

MAIRE SUBSTITUT

Pascale Lavigne

DIRECTRICE GÉNÉRALE

